



Décision n° CODEP-MRS-2023-058562 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 décembre 2023 autorisant la modification de manière notable des modalités d'exploitation autorisées de Mélox (INB n° 151)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 21 mai 1990 modifié autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogéma) à créer une usine de fabrication de combustibles nucléaires, dénommée Mélox, sur le site nucléaire de Marcoule, commune de Chusclan (Gard) ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN CODEP-MRS-2023-028740 du 9 mai 2023 accusant réception de la demande de modification d'Orano Recyclage ;

Vu le courrier de l'ASN CODEP-MRS-2023-040821 du 17 juillet 2023 demandant des compléments ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier Orano Recyclage MLX-2023-0517 du 5 mai 2023 ; ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers Orano Recyclage MLX-2023-0909 du 13 septembre 2023 et MLX-2023-1090 du 20 octobre 2023,

Décide :

Article 1^{er}

Orano Recyclage, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 151 dans les conditions prévues par sa demande du 5 mai 2023 susvisée complétée.

Article 2

Le directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l’exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l’exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l’Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 29 décembre 2023.

*Pour le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,*
le directeur des déchets, des installations de recherche
et du cycle

Signé par
Cédric MESSIER